

Mise à jour 2024/2025

Portrait de territoire

Les jeunes dans le Comtat Venaissin

Septembre 2025

LES JEUNES DANS LE TERRITOIRE DE LA MISSION LOCALE DU COMTAT VENAISIN

MISE A JOUR 2024 / 2025

SEPTEMBRE 2025

Compte tenu des nombreuses données structurelles (démographie, localisation de la population et des jeunes, taux d'emploi et d'activité...) qui forment l'ossature de la version 2024 du « *Portrait de territoire : les jeunes dans le Comtat Venaissin* », cette mise à jour partielle se concentre sur les principales évolutions qui impactent la jeunesse comtadine et l'activité d'accompagnement de la Mission Locale.

Une mise à jour intégrale du document d'avril 2024 sera réalisée courant 2026.

1. Les progrès de la stratégie d'ancrage territorial de la Mission Locale	2
2. De nouveaux Contrats de Ville dans les Quartiers Prioritaires du Comtat Venaissin.....	4
3. La santé physique et mentale des jeunes.....	6
4. Renforcer l'accompagnement des jeunes confrontés à des situations de handicap	9
5. La mobilité des jeunes comtadins.....	10
6. La problématique du logement : faiblesse du territoire.....	12
7. Caractéristiques de l'offre de formation locale (zone d'emploi de Carpentras)	14
8. Une situation de l'emploi difficile dans le Comtat Venaissin.....	16

LES JEUNES DANS LE TERRITOIRE DE LA MISSION LOCALE DU COMTAT VENAISSIN

MISE A JOUR 2024 / 2025

Les progrès de la stratégie d'ancrage territorial de la Mission Locale

Constitué de 39 communes membres de quatre EPCI différents, le territoire de compétence de la Mission Locale du Comtat Venaissin représente près de 28% de la superficie totale du département contre 18,6% de la population jeune (15-24 ans). Le Comtat Venaissin est à la fois polarisé et fragmenté (cf. Portrait des Jeunes du Territoire, 2024) : c'est la première contrainte qui s'impose au déploiement géographique de l'action de la Mission Locale du Comtat Venaissin.



L'action de la Mission Locale du Comtat Venaissin est mise en œuvre dans 14 localisations en 2025, dont :

- 1 siège
- 1 antenne
- 9 permanences territoriales
- 3 permanences partenariales

Ces permanences se déploient depuis mi-2022 :

- 5 permanences territoriales ouvertes en 2022 ;
- 1 permanence territoriale ouverte en 2023
- 2 permanences partenariales ouvertes en 2023
- 2 permanences territoriales ouvertes en 2024
- 1 permanence partenariale ouverte en 2024
- 1 permanence territoriale ouverte en 2025

Conformément à la volonté de la nouvelle Gouvernance, la Mission Locale a relancé sa stratégie d'ancrage territorial depuis le deuxième semestre 2023. Cette stratégie, conçue pour répondre à l'hétérogénéité de notre territoire (cf. Portrait des Jeunes du Territoire, 2024) s'appuie sur deux grands leviers : (1) un réseau de permanences territoriales et partenariales dont la logique d'action est adaptée aux besoins de chaque partenaire et de chaque territoire et (2) des modalités spécifiques de présence dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (cf. section suivante).

(1.1.) Les **permanences partenariales** visent à développer le co-accompagnement et permettent de proposer à un large public son action d'orientation et de conseil (SPRO et CEP¹). Trois permanences partenariales sont en fonctionnement début 2025 et la mise en œuvre du dispositif AVENIR PRO à partir de la rentrée 2025 va étendre ce fonctionnement au Lycée Jean-Henri FABRE de Carpentras, en complément de l'action engagée depuis plusieurs années pour la prévention et le « ratrappage » du décrochage scolaire : réforme de la voie professionnelle de 2023 (PAE et PAFI-TDO), obligation de formation et Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs – PSAD... (cf. Rapport d'activité 2024).

(1.2.) Un réseau d'au moins 9 **permanences territoriales** sera en fonctionnement en 2025 (ouverture de la permanence de Bédoin en septembre 2025). Il vise à proposer les services de la Mission Locale au plus près des lieux de résidence des jeunes pour compenser, autant que possible, les questions de mobilité vers Carpentras.

Ces permanences sont conçues pour pouvoir **s'adapter à la réalité de territoires éloignés** du siège de la Mission Locale : si dans la majorité des cas le fonctionnement habituel d'une permanence permet de répondre aux objectifs de cette stratégie (ouverture ½ journée par semaine pour accueil et organisation d'entretiens), d'autres modalités doivent être imaginées pour les communes vauclusiennes du plateau d'Albion ou pour la commune de Malaucène.

Les permanences régulières y sont accompagnées d'actions spécifiques auprès des partenaires locaux : participation des conseillères concernées à des actions conduites par les partenaires de territoire ; organisation d'actions communes : manifestation Octobre Rose à Malaucène ; Job Dating ou présence les jours de marché sur le territoire de la CCVS ; participation de la MLCV au Territoire Educatif Rural de Sault en partenariat avec l'Éducation nationale...

Dans la même logique d'adaptation de l'action de la Mission Locale, des ateliers vont être organisés directement à Sault à partir de septembre 2025, afin de pouvoir appliquer la logique de la l'accompagnement CEJ au plus près des jeunes du plateau d'Albion. Trois dates sont d'ores et déjà prévues (22/09 ; 20/10 ; 17/11) pour des ateliers TRE, CV, LM, profil compétences FT, code de la route, préparation au recrutement... dont certains seront mis en œuvre avec l'appui de l'agence locale France Services. En 2026, la même logique devrait être testée sur le territoire de Malaucène.

Cette stratégie a permis, dès 2024, **l'amorce d'un rééquilibrage** du nombre de jeunes accompagnés sur le territoire de compétence de la Mission Locale du Comtat Venaissin.

Le nombre de jeunes accompagnés a en effet augmenté de :

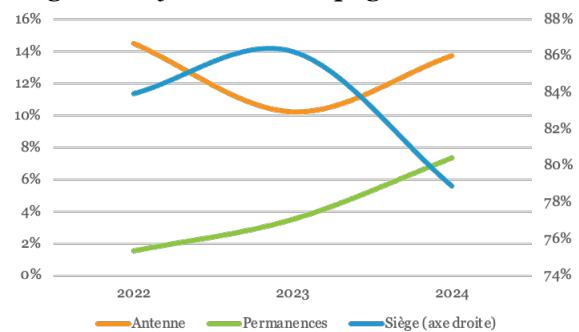
- ➔ Près de 19% dans les Sorgues-du-Comtat
- ➔ 14% dans la CC Ventoux Sud
- ➔ Plus de 15% à Velleron
- ➔ Près de 4% dans la CoVe

Ce rééquilibrage s'explique par le poids croissant des permanences dans l'activité de la Mission Locale. Elles représentent en 2024 :

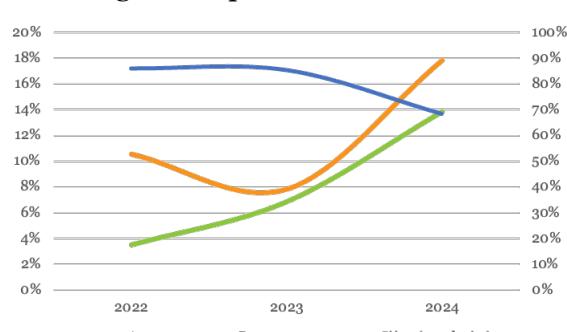
- ➔ 14% des premiers accueils contre 4% en 2022
- ➔ Près de 8% des jeunes accompagnés, contre moins de 2% en 2022

¹ Service Public Régional d'Orientation et Conseil en Évolution Professionnelle

Origine des jeunes accompagnés



Origine des premiers accueils



De nouveaux Contrats de Ville dans les Quartiers Prioritaires du Comtat Venaissin

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en Vaucluse a été actualisée (décret n°2024-806 du 13 juillet 2024 en France métropolitaine et par le décret n°2024-1212 du 27 décembre 2024 en Outre-mer). Les nouveaux **contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 »** n'ont pour autant été signés qu'en décembre 2024 : tant pour l'EPCI des Sorgues du Comtat (Monteux) que pour la CoVe (Carpentras). Le 17 décembre 2024, jour de la signature officielle des nouveaux contrats de ville, le label **Cité éducative** de Carpentras a été renouvelé pour 3 ans et son action a été étendue aux jeunes de 15 à 20 ans – ce qui renforce nettement l'utilité du partenariat avec la Mission Locale pour les jeunes qu'elle suit.

Si le QPV de Monteux n'a pas été impacté par la modification de 2024, il en est autrement pour ceux de Carpentras :

- ➔ le QPV Centre-ville a été élargi à la Cité verte (+ 14 ha par rapport à 2015) ;
- ➔ le territoire QPV Amandiers-Eléphants a été légèrement diminué (environ 1ha), mais avec un impact sur la population y résidant ;
- ➔ Quintine-Villemarie-Ubac-Le Parc a été élargi au quartier Chabrier (+ 2 ha par rapport à 2015) ;
- ➔ Pous-du-plan a été élargi à la cité Zola (+ 5 ha par rapport à 2015)

Ainsi, au total, compte tenu de la nouvelle géographie des quartiers prioritaires du Comtat Venaissin, et selon l'ANCT (SIGVille) à partir des données de l'INSEE (RGP 2020), environ **9 000 personnes vivent dans l'un des cinq QPV du Comtat Venaissin** (7 420 à Carpentras et 1 449 à Monteux), soit 8% de la population municipale.

Démographie et élargissement partiel des QPV de Carpentras n'ont finalement que peu fait varier la population comtadine résidant en QPV : de 8 835 en 2018 (géographie de 2015) à 8 869 en 2020 (géographie de 2024 – sources INSEE, SIGVille). Toutefois cette relative stabilité cache deux modifications importantes :

- ➔ La forte augmentation de la population résidant au Pous-du-Plan (+ 28,6% pour atteindre 1 481 personnes en 2020) et dans le Centre-ville de Carpentras (+13,5% pour atteindre 3 024 personnes en 2020) ; augmentations qui s'expliquent d'abord par l'élargissement de ces deux périmètres. Ces deux élargissements (respectivement le Zola et la Cité Verte) vont chacun impliquer une modification des partenariats de l'ensemble des acteurs de la politique de la Ville : les logements y sont plutôt gérés par des propriétaires privés et non par le bailleur social majeur du territoire et ces deux « quartiers » sont le lieu privilégié d'accueil des primo-arrivants à Carpentras, avec lesquels de nouveaux liens devront donc être noués.
- ➔ La forte baisse du nombre d'habitants du quartier des Amandiers, passé de 2 185 en 2018 (géographie de 2015) à 1 709 en 2020, géographie de 2024 – qui s'explique majoritairement par la modification de la géographie prioritaire de ce quartier.

Les **publics QPV sont centraux pour l'activité de la Mission Locale du Comtat Venaissin** : après Avignon, la ville de Vaucluse qui compte le plus grand nombre d'habitants en QPV est Carpentras pour près de 25% de la population municipale (contre 11,2% à Monteux et 12,24% en moyenne dans le Vaucluse).

En utilisant la proportion de la population âgée de 15 à 24 ans en 2021 (source INSEE), on peut ainsi estimer que la part des 15/24 ans dans la population des QPV oscille entre près de 12%, à Monteux, et un peu plus de 13% à Carpentras pour un total de l'ordre de **1 150 jeunes comtadins** vivant en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.

En 2024, selon I-Milo et malgré les limites qui pèsent sur l'évaluation du nombre de QPV dans ce système d'information cette année-là, **plus de 31% des jeunes comtadins qui résident en QPV sont accompagnés par la Mission Locale** du Comtat Venaissin (CEJ, PACEA, Obligation de formation...).

En parallèle, en 2024, pour la première fois, **l'État a fixé à la MLCV un objectif de 33% de QPV parmi les jeunes signataires d'un Contrat d'Engagement jeune**. Pour remplir cet objectif, les entrées CEJ ont été poursuivies jusqu'à fin décembre (tout en sachant qu'elles ne seraient pas financées) pour atteindre 328 entrées dont 33,5% de résidant QPV (contre 322 contrats financables dont 106 résidant QPV).

En 2023, 26% des jeunes accueillis par la Mission Locale du Comtat Venaissin résidaient en QPV (hors CEJ, les chiffres QPV proposés par I-Milo pour l'année 2024 font l'objet de fortes interrogations), chiffre supérieur aux moyennes régionale (24,8%) et plus encore départementale (20,2%).

Cette spécificité des publics QPV pour la MLCV se traduit aussi par un net décrochage en termes de **niveau de diplôme** : près de 47% des jeunes QPV accompagnés ont un niveau CAP non validé ou infra (plus de 73% ont un niveau Bac non validé ou infra) contre 41,2% pour l'ensemble des jeunes accompagnés (65% pour tous les jeunes accompagnés de niveau Bac non validé ou infra). Et cette caractéristique se renforce de 2023 à 2024.

Enfin, autre spécificité des publics jeunes résidant dans les quartiers prioritaires, ce sont **majoritairement de jeunes hommes** (plus de 55% des jeunes QPV accompagnés en 2024 contre 51,4% pour l'ensemble des jeunes accompagnés). A titre de comparaison, les jeunes femmes représentent 57,5% de l'ensemble des jeunes accompagnés résidant en ZRR.

Afin de mieux répondre aux **enjeux spécifiques des publics résidant en QPV** (éloignement proportionnellement plus important de l'offre de service publique dédiée aux jeunes, besoin d'une plus forte densité d'accompagnement, remobilisation d'autant plus longue que les périodes d'inactivité sont aussi proportionnellement plus longues que pour les autres publics du même âge...), fin 2024 la Mission Locale du Comtat Venaissin a décidé de modifier ses **modalités de présence et d'action dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville**, à Carpentras et à Monteux, deuxième levier de sa stratégie d'ancrage territorial.

La stratégie mise en œuvre depuis 2022 a donc été modifiée depuis mi-2025 : dorénavant, c'est une CISP, et non plus une « médiatrice » qui intervient dans les quartiers prioritaires afin de rencontrer les publics au plus près de leurs lieux de résidence (ou de socialisation dans les quartiers). Cette nouvelle méthodologie « d'aller-vers » permet :

- ➔ De renforcer l'indispensable **maillage partenarial** auprès de tous les acteurs qui interviennent dans les quartiers : associatifs (centres sociaux), municipaux (CCAS, MJC), acteurs de l'emploi (RTS et UP Ventoux) et ceux de la prévention spécialisée (DUNES). Cet objectif se traduit par des « maraudes professionnelles » en binôme, la participation de la MLCV aux manifestations et actions locales, la réflexion partenariale sur de nouveaux projets (comme avec DUNES par exemple) et les réunions de renouvellement du projet social de chacun des QPV de Carpentras, organisées depuis début 2025.
- ➔ Surtout, de réduire la distance (et le temps) entre un premier contact informel et l'organisation d'un entretien dit de « premier accueil ». Il s'agit de ne plus proposer aux jeunes des quartiers de « prendre RdV » auprès de la Mission Locale, mais de **conduire directement des entretiens professionnels** (inscription) permettant d'apporter, **sans délai « administratif »**, de premières pistes ou de premières solutions possibles aux freins rencontrés et à la demande sociale exprimée par les jeunes.

La santé physique et mentale des jeunes

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, la santé est l'un des déterminants majeurs de leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Mais les publics accompagnés par la Mission Locale sont majoritairement confrontés à des facteurs aggravants : précarité économique, logement précaire voire absence de logement, troubles du comportement alimentaire, sédentarité, addictions, isolement familial et social, troubles du comportement... qui contribuent à faire de la santé physique et mentale l'un des freins les plus « lourds » à leur parcours d'insertion et à leur capacité de « projection » personnelle.

Ajoutés à ces facteurs aggravants, la méconnaissance des dispositifs de santé existants, les difficultés d'orientation dans le système de soins et l'héritage de pratiques familiales de renoncement aux soins expliquent que le premier écueil rencontré en matière de santé avec les populations accompagnées par la Mission Locale est que **les jeunes ne sont pas acteurs de leur santé mentale ou physique**. Nombre d'entre eux affichent peu d'intérêt pour les questions relatives à leur santé, problématique qui leur semble éloignée de leurs préoccupations quotidiennes.

Dans ce cadre, la première des problématiques à laquelle la Mission Locale doit répondre est le **renoncement aux soins**. Au-delà des causes personnelles, ce renoncement est surdéterminé par une offre de services de santé limitée et en forte diminution sur le territoire². Ce renoncement s'explique en effet d'abord par la limitation de l'offre de services qui se traduit soit par l'impossibilité d'obtenir un RdV médical, soit par des délais d'attente trop importants – sans parler des problèmes de mobilité et de poids financier (pour les spécialistes notamment).

D'une façon générale dans le Vaucluse :

- ➔ Entre 2010 et 2024, le nombre de médecins en activité a baissé de 1,2% alors que la population, elle, augmentait de 1,4%³ ;
- ➔ De 2020 à 2023⁴ : le nombre total de médecins généralistes a baissé de 3,5% et le nombre total de médecins spécialistes a baissé de 1,2%. L'offre en médecine libérale est en baisse : de 2019 à 2022, le nombre de médecins libéraux a diminué d'environ 10% – dont plus de la moitié ont plus de 55 ans (données 2022).

Selon la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'INSEE, le territoire de la CoVe ne compterait plus que 45 médecins généralistes en 2024 et l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans en 2022 est de 2,8 consultations accessibles par habitant (pour comparaison la région PACA est à 3,6 et le Vaucluse est à 3,2)⁵. La situation est pire encore sur le territoire de la Communauté de Communes Ventoux Sud, classée « zone rouge » de santé par la ministère de la santé en juin 2025⁶.

Pour favoriser l'accès aux soins et repérer au plus tôt, la réponse de la Mission Locale était jusque-là d'abord concentrée sur la mise en œuvre du partenariat avec la CPAM :

- ➔ Par les ateliers de sa cellule dite « Access-CPAM » ;
- ➔ Par la réalisation des bilans de santé, avec le centre de santé de la CPAM à Avignon.

Mais depuis début 2024, après la liquidation de l'association proposant la mise à disposition de transports micro-collectifs (cf. infra), le déplacement à Avignon est devenu un véritable frein expliquant que le nombre de jeunes bénéficiant de ces bilans de santé est passé de 50 en 2024 à 10 sur le premier semestre 2025. Compte tenu du rôle de ces bilans de santé pour les jeunes (et leur rapport à leur santé physique), la Mission Locale a engagé des discussions avec la CPTS⁷ Synapse Comtat

² Entre autres sources, cf. La CoVe, 2025, « Plan local de santé publique 2025-2030 – Quartiers politiques de la Ville », diagnostic à l'établissement auquel la MLCV a contribué

³ Atlas de la démographie médicale – Situation au 1^{er} janvier 2024, Conseil National de l'Ordre des Médecins, 2025

⁴ Source : INSEE, Densité des médecins généralistes pour 100.000 habitants dans le Vaucluse – source RPPS : le répertoire partagé des professionnels de santé.

⁵ Depuis l'été 2024, deux structures permettent, à Carpentras, d'accéder à un médecin généraliste. (1) La maison médicale de garde, gérée par une association de professionnels et hébergée par l'hôpital de Carpentras, permet d'assurer une présence médicale les week-ends, jours fériés et le soir. (2) Le nouveau centre de soin et de prévention pour pathologie aigüe (ALD) de la CPTS Synapse ouvert depuis l'été 2024, où des médecins généralistes se relaient pour assurer des consultations de soins, notamment pour les patients en ALD sans médecin traitant.

⁶ 3 des 5 zones rouges de la région PACA sont localisées dans le département de Vaucluse.

⁷ Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Venaissin afin d'**évaluer la faisabilité et le financement de bilans proposés à Carpentras**, même si l'ampleur de cet examen de prévention en santé est plus réduite que ceux proposés habituellement par la CPAM.

Au quotidien, l'action des Conseillers de la Mission Locale se poursuit en matière d'informations relatives à la santé. Depuis début 2024, la **nouvelle Référente « Santé »** développe de nouveaux outils et de nouveaux partenariats visant à améliorer la qualité du travail d'information et de sensibilisation des Conseillers. Un **Padlet Santé** a ainsi été développé et est mis à jour afin d'outiller les équipes dans cette mission. C'est aussi la Conseillère Référente Santé qui participe à l'élaboration et à la programmation d'actions spécialisées sur le territoire, notamment en partenariat avec la CoVe, l'Atelier Santé Ville, le PIJ de Carpentras ou le PAEJ Le Passage. Courant 2025, un projet de **Padlet Santé destiné aux jeunes** est en cours de conception (ressource qui doit être proposée sur le site internet de la MLCV).

Les troubles du comportement alimentaire et la précarité alimentaire sont aussi l'une des problématiques les plus répandues au sein de la population accompagnée par la Mission Locale. Ces troubles sont le plus souvent aggravés par une forte sédentarité et un manque global d'activité physique. Pour répondre à cet enjeu, la MLCV a développé, depuis 2023 et dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial financé par le Conseil Départemental de Vaucluse, un partenariat avec le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux afin de proposer des ateliers de sensibilisation et d'éducation à la nutrition, liés aux produits du Comtat et au métiers qui permettent de les produire. Depuis l'édition 2024 de ce projet triennal, deux diététiciennes-nutritionnistes interviennent en groupe et en individuel afin de **faire évoluer les pratiques alimentaires** des jeunes.

En matière d'**activités sportives**, la MLCV propose quelques actions toujours partenariales :

- En partenariat avec France Travail Carpentras, des programmes (courts) de remobilisation par le sport sont proposés aux jeunes, en partenariat avec le Tennis Padel Club de Carpentras ainsi qu'avec le Club de Hand-ball de Mazan.
- La Mission locale participe au nouveau projet « Ateliers Santé-Sport-Nature » de la MFR La Denoves (programme européen LEADER Groupe d'Action Locale Ventoux) ; projet dans lequel les jeunes accompagnés par la ML pourront bénéficier d'ateliers « sportifs » dans les locaux de la MFR.

Enfin, sur ce sujet, un projet est en cours d'instruction depuis mi-2025 par l'association DUNES afin de proposer un programme de remobilisation par le sport adapté aux besoins des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Face aux **comportements addictifs**, l'action de la MLCV s'appuie sur des partenariats conclus avec des acteurs spécialisés, tels Addictions France, afin de proposer, chaque mois, un atelier de **prévention des comportements à risque**. Courant 2025, cet atelier est complété par :

- La mise en œuvre d'une action de prévention des conduites addictives aux jeux d'argent et de hasard, mis en œuvre par l'association Horizon Multimédia, grâce à un financement de l'Agence Régionale de Santé PACA ;
- Le développement, par la référente santé, d'un nouveau partenariat sur le thème des addictions avec l'association Etape 84 (du Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de Vaucluse), initié début 2025.

La **vie relationnelle, affective et sexuelle** est aussi l'une des thématiques d'information et d'action de la MLCV auprès des jeunes qu'elle accompagne. Les chiffres nationaux traduisent une forte évolution des comportements des jeunes en matière de relations sexuelles :

- Recul de l'utilisation des préservatifs (que les CISPs distribuent) : dans la population de 18 à 29 ans, une femme sur deux et 6 hommes sur dix l'utilisent en 2023
- Recul du recours à la pilule pour les jeunes femmes : 54,3% utilisaient la pilule en 2016 contre 36,6% en 2023). La proportion de femmes sans couverture dans cette même tranche d'âge double sur la période, mais reste minoritaire (4,3 % en 2016 contre 8,7 % en 2023) (cf. Enquête nationale « Contexte des sexualités en France 2023 » de l'INSERM)

Pour travailler sur cette problématique (contraception, dépistages IST, grossesses non désirées, non-consultation de spécialistes...), la MLCV propose :

- ➔ Un atelier proposé en partenariat avec le Centre de Planification et d'Éducation familiale de Carpentras (contraception, dépistages IST) ;
- ➔ Un atelier « Vie affective » mis en œuvre en partenariat avec le Point Information Jeunesse de la Ville de Carpentras ;
- ➔ Un atelier de sensibilisation et d'information relatif à l'endométriose, grâce à un partenariat noué avec une association spécialisée nommée Manoleta.

Plus globalement, en matière d'**hygiène et de santé bucco-dentaire**, l'action de la Mission Locale s'appuie sur :

- ➔ La fin de la distribution, courant 2025, des kits sanitaires proposés par le Conseil Départemental en 2024 – action qui ne devrait pas être reconduite pour des raisons financières ;
- ➔ La mise en œuvre d'un atelier intitulé « Hygiène & Co », conçu après une formation des conseillers de la MLCV par le CoDES 84 fin 2023.

Enfin, la **Santé mentale** des jeunes est devenue un enjeu majeur pour leur insertion sociale. Dans cette tranche d'âge particulièrement vulnérable, la problématique du mal-être psychologique s'est accentuée depuis la crise sanitaire de 2020, alimentée par des facteurs comme l'isolement, les craintes des jeunes relativement à l'avenir (éco-anxiété, conflits, environnement anxiogène...). Les inégalités sociales accentuent encore cette vulnérabilité pour les jeunes en situation de précarité, en rupture familiale, sans emploi ni formation (NEET), pour les jeunes migrants, les jeunes femmes exposées à des violences... Les usages de substances psychoactives (alcool, cannabis, médicaments détournés) apparaissent parfois comme des stratégies de compensation face à des difficultés psychologiques.

De nombreuses études confirment une progression notable des troubles anxieux et dépressifs chez les jeunes, et **notamment les jeunes femmes** : les 15-24 ans sont parmi les plus concernés par les tentatives de suicide et par les hospitalisations et/ou urgences psychiatriques.

Le suicide représente en effet la deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans (après les accidents de voiture)⁸, mais le taux de suicide des femmes de moins de 25 ans a doublé entre 2015 et 2022, avec une progression particulièrement forte entre 2020 et 2022. Comparativement, pour les hommes, le taux de suicide reste globalement stable dans les tranches d'âge inférieures à 45 ans.

A cette augmentation du suicide des jeunes femmes (+ 38% de 2019 à 2022 en France⁹), s'ajoute une forte hausse des hospitalisations pour gestes auto-infligés dans cette population. Le dernier bulletin de surveillance des conduites suicidaires, publié par Santé Publique France en mai 2025, souligne que ce sont les jeunes filles et femmes, de 11 à 24 ans, qui présentent le taux le plus élevé d'hospitalisation pour geste auto-infligé (automutilations, tentatives de suicide), notamment dans la tranche d'âge de 15 à 17 ans, avec 737 hospitalisations pour 100 000 habitants. Un record comparativement aux autres classes d'âge et aux garçons.

Le cumul de difficultés psychologiques et de freins économiques et sociaux se traduit notamment par une perte de capacités de « projection » personnelle qui impacte directement leur trajectoire d'insertion professionnelle. Cette perte de capacités de projection dans l'avenir s'explique aussi par un sentiment de traitement inégalitaire croissant à leur encontre : les différentes discriminations sont l'un des sujets centraux pour les jeunes aujourd'hui (et un thème spécifique d'action de la Mission Locale depuis 2023).

Pour la « santé mentale », les ressources du territoire sont limitées et l'action de la Mission Locale se développe autour de ses missions fondamentales de **repérage** et d'**orientation**.

Pour le repérage, plusieurs conseillers ont été sensibilisés et formés afin de renforcer leur capacité d'identification et de prévention sur le thème de la santé mentale :

- ➔ Aux premiers secours en santé mentale (PSSM) : 2 conseillers en 2023, 2 en 2024 et 4 au moins sont prévus au titre du plan de développement des compétences de la Mission Locale en 2025 ;
- ➔ Plusieurs sensibilisations à la crise suicidaire ont été faites par le PAEJ Le Passage et ISATIS (partenaire de la MLCV spécialisé dans l'accompagnement des troubles psychiques) en 2023

⁸ Même si, en nombre de suicides en France, ce sont bien les personnes âgées qui en meurent le plus.

⁹ 183 femmes de moins de 25 ans se sont suicidées en 2022 contre 338 jeunes hommes de la même tranche d'âge.

(11 salariés) et 2024 (7 salariés). Par ailleurs, quatre conseillers de la Mission Locale sont aussi « Sentinelles » pour le repérage de la crise suicidaire et l'un d'entre eux représente la Mission Locale dans les travaux de la Commission locale de prévention du suicide.

Malgré le peu d'acteurs spécialisés présents sur le territoire¹⁰, deux ateliers ont vocation à répondre, au moins partiellement, à la problématique de la santé mentale :

- ➔ L'Atelier proposé par le Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes et Parents Le Passage, basé à Carpentras ;
- ➔ L'Atelier d'Art-thérapie, expérimenté de fin 2023 à début 2024 avant généralisation.

Enfin, chaque année depuis sa création en 2023, la Mission Locale participe au « **Forum Santé vous bien** », forum consacré à la santé mentale organisé par le PIJ de Carpentras, l'Atelier Santé Ville de la Cove (ASV) et le PAEJ Le Passage.

Mais compte tenu des délais nécessaires pour mobiliser le peu d'offres existantes sur le territoire (un RdV avec un psychologue en CMP nécessite souvent plusieurs semaines d'attente...), l'enjeu principal à moyen terme reste d'obtenir l'appui d'un psychologue, présent de façon pérenne dans les locaux de la Mission Locale, au service, fût-ce à temps partiel, de ses publics (trois des quatre Missions Locales du Vaucluse ont tenté, en vain, de mobiliser des financements mutualisés sur ce sujet en 2024 auprès de l'ARS).

Renforcer l'accompagnement des jeunes confrontés à des situations de handicap

Toutes les missions locales accordent une attention particulière à la prise en compte des jeunes en situation de handicap.

En partenariat avec les acteurs spécialisés du territoire, elles accompagnent les jeunes concernés par le processus d'obtention de la RQTH :

- ➔ D'abord dans la démarche même de demande de reconnaissance administrative du handicap, afin de leur donner la possibilité de bénéficier d'actions et d'aides spécifiquement conçues pour les personnes en situation de handicap, en complémentarité des dispositifs de droit commun.
- ➔ Puis dans le montage du dossier de demande RQTH. La demande peut se faire en milieu ordinaire ou en milieu protégé. La demande est ensuite envoyée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui statue en fonction des orientations demandées. (Milieu ordinaire, milieu protégé, aide à la vie courante, Allocation Adultes Handicapés (AAH), Emploi Accompagné, ...).

Comme toutes les Missions Locales, la MLCV accompagne les jeunes concernés pour :

- ➔ Découvrir, accéder et se maintenir dans l'emploi en *milieu ordinaire* ;
- ➔ Découvrir, accéder et se maintenir dans l'emploi en *milieu protégé* ;
- ➔ Accéder à la formation et à l'éducation
- ➔ Fournir un appui au projet de vie (y.c. logement), à l'accès aux soins ;
- ➔ Informer les employeurs sur les aides financières existantes pour l'embauche ou le maintien en emploi.

Mais pour la Mission Locale du Comtat Venaissin, les publics confrontés à des situations de handicap forment **un public spécifique plutôt sur-représenté relativement aux autres Missions de la Région PACA**. En 2024 en effet, les publics dits « RQTH » représentent :

- ➔ Plus de 4% du flux de jeunes en premier accueil, contre moins de 3% en moyenne départementale ou régionale ;
- ➔ 5% des jeunes accompagnés, contre moins de 4% en moyenne départementale ou régionale.

¹⁰ Par exemple, aucun psychologue ne participe à l'action « Santé Psy Étudiant » sur le territoire du Comtat Venaissin

Cette sur-représentation est plus marquée encore lorsque l'on ne considère que les deux contrats formalisés d'accompagnement des jeunes, pour lesquels les jeunes qui relèvent d'une problématique de handicap représentent :

- ➔ Près de 7% des jeunes signataires d'un CEJ en 2024, contre environ 5% en moyenne départementale ou régionale ;
- ➔ Près de 6% des jeunes inscrits en PACEA en 2024, contre environ 4% en moyenne départementale ou régionale.

A titre de comparaison, dans le Vaucluse, 3,2% de la population des 15-64 ans perçoit l'Allocation Adulte Handicapé en 2022 (source DREES, enquête aide sociale et Insee). Ce chiffre est estimé à 4% sur le territoire de la CoVe et environ deux fois plus important dans les quartiers prioritaires¹¹.

Depuis début 2024, la nouvelle Référente « Handicap » a développé de nouveaux outils et de nouveaux partenariats visant à améliorer la qualité de l'accompagnement de ces publics par les équipes de la Mission Locale du Comtat Venaissin. Une **cartographie des acteurs** intervenant auprès de ces publics a été réalisée afin que tous les CISP de la MLCV puissent les connaître ; un **Padlet Handicap** a été développé et est mis à jour afin d'informer les équipes sur les actions, les projets et les nouveautés qui concernent cette thématique, avec un objectif à terme de proposer ce Padlet sur le site internet de la MLCV à destination de ses partenaires. Depuis 2024, la MLCV accueille des stagiaires dans le cadre de l'action *Duoday* (journée de stage découverte en entreprise pour toute personne en situation de handicap), organisée pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

Depuis fin 2024 dans le cadre du nouveau **Réseau Pour l'Emploi** (RPE), en avance de phase relativement à la mise en œuvre de la Loi pour le Plein Emploi, la référente Handicap de la MLCV est associée à la « Team TH » de France Travail et de Cap Emploi (créée en 2022) afin de renforcer la participation de la MLCV aux actions engagées sur le territoire, pour faciliter l'ouverture, aux publics jeunes de la MLCV, de l'offre de services spécialisée de France Travail (Parcours Emploi Santé...).

Enfin, courant 2025, la déclinaison départementale de la convention nationale liant les ESAT et tous les acteurs du RPE a été signée (signature officielle le 2 juin 2025). Cette généralisation du partenariat avec tous les ESAT de Vaucluse (qui a vocation à remplacer les accords bilatéraux comme la convention signée par la MLCV avec l'ESAT de l'Hermitage en juin 2024) a pour vocation de mettre en œuvre des actions spécifiques de fluidification des parcours au sein des ESAT (y compris actions de découvertes par des stages) ainsi qu'entre les ESAT et le marché du travail « ordinaire ».

La mobilité des jeunes comtadins

La mobilité est un enjeu central pour l'accès aux droits, à la formation et à l'emploi... bref à une véritable autonomie des jeunes dans **un territoire où dominent largement les déplacements en voiture**.

Dans le Vaucluse, en effet, la voiture représente 82,1% des trajets domicile/travail en 2022 (contre 80,7% en 2010) alors que les transports en commun n'y représentent que moins de 2% et le vélo (y.c. les Vélos à Assistance Électrique), moins de 3%¹².

Le réseau ferroviaire, lui, n'est une option que dans quelques rares cas : 37 des 39 communes du territoire n'en bénéficient pas.

Les jeunes sont confrontés à la fois à des problématiques économiques (le coût), à une faible interconnexion et une problématique organisationnelle (organisation des lignes sur les horaires scolaires, forte baisse de l'offre pendant les périodes de vacances...).

¹¹ La CoVe, 2025, « Plan local de santé publique 2025-2030 – Quartiers politique de la Ville de Carpentras. La Mission Locale a participé à l'élaboration de ce diagnostic pour les publics jeunes en 2024 (cf. section « Méthodologie du plan local de santé 2025-2030 » et p. 10).

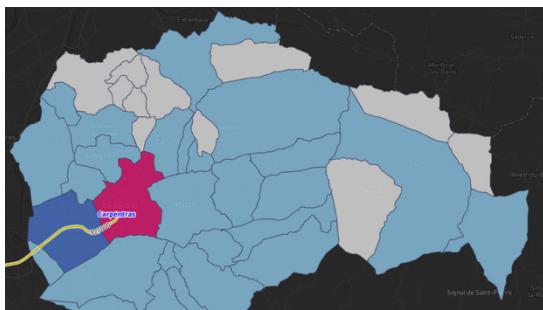
¹² Source : Insee, RP 2010 et RP 2022 - exploitation principale

Les réseaux de transports publics en commun existants sont caractérisés par un manque d'interconnexion (coordination entre acteurs qui reste à construire), une quasi-absence d'intermodalité et une conception en « étoile » qui laisse une grande partie du territoire de côté.

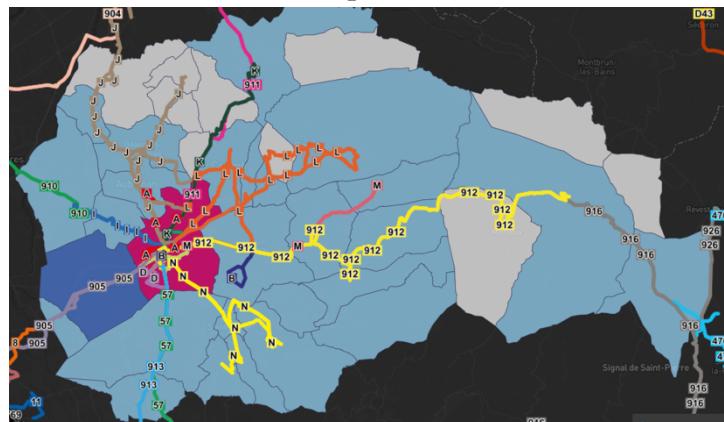
Le territoire du Comtat Venaissin

Source : Géomilo

Réseau ferré



Réseaux de transports en commun



Ainsi, au total, les publics accompagnés par la Mission Locale du Comtat Venaissin apparaissent comme (source I-milo) :

- Un peu plus nombreux à détenir le permis B (près de 6 sur 10 en 2024) qu'en moyenne départementale (5 sur 10) ou régionale (4,5 sur 10) ;
- Beaucoup moins nombreux à se déplacer en transports en commun : 48% en 2024 contre 55% en moyenne départementale et régionale (68%).

La liquidation, début 2024, du seul acteur associatif du territoire intervenant dans le cadre de la plateforme de mobilité (prêt de véhicules, deux roues et transports micro collectifs) rend cet enjeu encore plus prégnant.

Pour répondre à cet enjeu déterminant sur le territoire, l'action de la Mission Locale s'appuie :

- Sur l'offre des communes de son territoire (Carpentras, Bédoin et bientôt Caromb) en matière de **bourses au permis**. En partenariat avec le PIJ de Carpentras, un atelier de présentation des règles d'obtention de la Bourse au permis de Carpentras est organisé chaque année et la Conseillère Référente « Mobilité » présente, depuis mi-2024, les modalités d'utilisation de la Bourse au permis de Bédoin.
- En complément, la mobilisation du **Fonds d'Aide aux Jeunes** du Conseil Départemental 84¹³ et, de façon très limitée, des **aides à la mobilité de France Travail** sont longtemps restés les seuls leviers du territoire.

Depuis la mi-2024 et la confirmation de l'expérimentation, sur les territoires du Haut-Vaucluse et du Comtat Venaissin de l'auto-école sociale et solidaire (AESS), la MLCV a instauré un **nouveau Parcours mobilité** axé sur :

- Des ateliers dits « mobilité », destinés aux jeunes souhaitant passer leur code et ne disposant pas du numéro NEPH ;
- Des ateliers « Code de la route », qui s'appuient notamment sur un partenariat avec la délégation Vaucluse du réseau AGIR abcd qui intervient aussi au titre de la sécurité et de la prévention routière ;
- Du simulateur professionnel de conduite (proposé depuis novembre 2024) ;
- De l'Auto-École Sociale et Solidaire : constitution du dossier, présentation en Commission puis organisation des cours de conduite avec un moniteur à mi-temps consacré au territoire du Comtat Venaissin.

Depuis mi 2024, la **Conseillère Référente « Mobilité »** a pris en charge la programmation et le suivi global du nouveau parcours mobilité de la Mission Locale. Elle a aussi développé de nouveaux

¹³ Depuis le début de l'année 2025, le nouveau règlement du FAJ du département de Vaucluse a rendu non éligibles les dossiers d'achat de véhicules.

contacts afin de diversifier le panel des réponses proposées par la Mission Locale (notamment avec l'association RTSA, auto-école sociale et solidaire d'Avignon qui a ouvert, fin 2024, une permanence à Carpentras).

Enfin, mi-2025, les premiers contacts ont été pris (Ville de Carpentras, CoVe, les trois Centres sociaux, les associations locales d'utilisateurs ou chargée de la promotion du vélo, GEIQ AC2R Sud, acteurs privés...), afin de développer, conformément aux engagements de la MLCV dans son projet associatif 2024/2026, une offre de services « **mobilité durable** » destinée aux jeunes qu'elle accompagne.

La problématique du logement : faiblesse du territoire

D'une façon générale sur tout le territoire de la CoVe, l'offre locative n'est pas adaptée aux besoins et moyens (petits budgets) des publics jeunes : le parc locatif social et les petites surfaces sont concentrés sur la ville centre (plus de 70% de l'offre locative sociale est concentrée à Carpentras et ne représente que 8% de l'offre totale sur la CoVe) et les communes rurales manquent d'offres locatives accessibles aux jeunes (dont les meublés)¹⁴. Mais, même à Carpentras, l'offre de logements privés est marquée par la faiblesse du nombre de petits logements (studios, T1), qui ne représentent que 1,3% du nombre de logements dans la commune en 2023.

Le profil moyen du territoire du Comtat Venaissin en matière de logement est d'abord marqué par le poids des logements vacants et des résidences secondaires, en forte augmentation. Ainsi, en 2017, sur le territoire de la CoVe, les propriétaires représentent 57% du total, les locataires du parc privé comptent pour 31% et les locataires du parc social, concentrés sur Carpentras, ne représentent que 8% du total. La croissance du nombre de logements dédiés aux locations touristiques de courte durée entraîne, comme ailleurs, une raréfaction du marché locatif traditionnel et une croissance des tensions sur le marché.

A ces éléments fondamentaux de diagnostic s'ajoutent, à destination des publics jeunes :

- La faible « *qualité* » du parc locatif : certains jeunes se retrouvent en logements vétustes, sur-occupés, ou hébergés chez des tiers (solution le plus souvent très « fragile ») ;
- Une quasi-absence de structures comme les foyers ou les résidences-jeunes (la seule du Comtat est localisée à Monteux, gérée par API Provence, depuis la fermeture du foyer de jeunes de Carpentras en mars 2019) ;
- Les fortes barrières financières (dépôt, frais, garanties...), étant entendu que le taux d'effort locatif (part des revenus consacrée au loyer) est en moyenne de 22 % pour les 15–24 ans contre 18,5 % pour les 25–29 ans et 10,3 % pour la population générale¹⁵.
- Enfin, une quasi-absence de solutions innovantes en matière de logement : les initiatives de « cohabitation intergénérationnelle » n'existent qu'à Avignon (association La Logitude) ; pas d'expérience comme la Maison partagée Flammarion (association Loger Jeunes Vaucluse dans une propriété de la mairie d'Avignon) ...

Si quelques dispositifs transitoires et/ou accompagnement dédiés au logement des jeunes existent sur le territoire, leurs capacité d'accueil et de déploiement est très limitée au regard des besoins : dispositif Autonomie Logement Jeunes, Pass installation étudiant à Carpentras¹⁶... Ainsi, à titre d'illustration, l'AIVS Soligone gère une liste de logements vacants sur le territoire de Carpentras mais comptabilise plusieurs centaines de dossiers de demande en file active.

Pour répondre à ce constat, la Mission Locale a noué des relations partenariales avec les acteurs présents sur le territoire, en lien avec la plateforme de Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du Vaucluse, elle mobilise notamment les quelques acteurs intervenant en matière d'hébergement d'urgence.

L'AHARP (Association pour l'Hébergement, l'Accueil et la Réinsertion en Provence), qui, après la liquidation de l'association Rhéso en mars 2025, acteur historique du territoire, a repris les dispositifs

¹⁴ Source : La Cove, 2023, « Programme local de l'habitat 2022-2028 – Diagnostic »

¹⁵ Source : Fédération Nationale Caisse d'Épargne, 2023, « Regards croisés sur la jeunesse »

¹⁶ Valable pour les étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle engagés dans une formation d'au moins 9 mois ; Pass d'une valeur de 400€ valable exclusivement pour une installation dans le centre-ville ancien de la ville, même si la formation peut se dérouler partout en Vaucluse.

d'insertion sociale, d'hébergement d'urgence, ainsi que les pôles d'accompagnement des femmes victimes de violences et de santé précédemment pour le territoire de Carpentras.

Le dispositif « **Toit d'abord !** », qui garantit un accompagnement dans un cadre de vie de qualité (appartement individuel meublé) en parallèle d'un parcours de santé, est lui-aussi repris par l'AHARP.

API Provence, qui gère la résidence sociale pour jeunes actifs localisée à Monteux ouverte mi-2023, anime un atelier présentant aux jeunes la diversité de leur offre d'accompagnement au logement.

Depuis mars 2025, un atelier est proposé par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale Soligone intitulé « Et Toit ? », pendant lequel les jeunes bénéficient d'une présentation de l'offre de l'**AIVS Soligone** et du dispositif Autonomie Logement Jeune.

En cas de besoin, les Conseillers de la Mission Locale s'appuient sur l'offre de la **Maison Amado** qui a pour but d'accueillir et d'héberger, y compris dans l'urgence, des femmes enceintes majeures en difficulté, et ce quelle que soit l'ancienneté de la grossesse. L'accueil, qui peut se prolonger jusqu'aux trois mois de l'enfant, implique un accompagnement individuel dans les différentes étapes de la grossesse, centré sur lien mère-enfant, l'accès aux droits, aux soins, au logement, à la formation, à l'emploi.

Courant 2025, de premiers contacts ont été pris avec le foyer **Transition'elles** porté par l'association Vivre Femmes à Aubignan, lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence, physiques, psychologiques, conjugales ou non. Comme dans le cas de la Maison Amado, l'hébergement proposé à court ou moyen terme, s'accompagne d'un suivi social, psychologique et des activités participatives, pour valider un projet de « reconstruction » de la femme accueillie.

En matière de logement sur le territoire du Comtat Venaissin, la marge de manœuvre de la Mission Locale est donc limitée et les partenariats sont la seule réponse possible à ce jour. Dans cette logique, la MLCV participe aux différentes réflexions et projets émergeant sur le territoire en matière de logement.

En juin 2025, la Mission Locale a participé, pendant la Semaine du Logement des Jeunes, à une table ronde sur la thématique : « Comment améliorer l'accès au logement social des jeunes ? ». Organisée par le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) d'Avignon, porté par API Provence, cette manifestation avait pour objectif, après un constat des problématiques auxquelles les jeunes sont confrontés en matière de logement, d'esquisser les principales pistes d'action, publique comme privée, pour y répondre. C'est dans ce cadre et pour répondre au manque d'intermédiation en matière de logement des jeunes sur le territoire comtadin que la CoVe instruit actuellement un projet de création de CLLAJ sur son territoire – projet auquel la MLCV est associée.

Dans la même logique d'identification de nouvelles « solutions » en matière d'accès au logement des jeunes, la MLCV participe depuis le printemps 2024 aux travaux préparatoires à la création¹⁷, pour le territoire de Carpentras, d'une plateforme **Agir avec les Demandeurs d'Emploi Logement** (ADEL). Cette approche, développée par une sociologue, est basée sur l'idée de penser la relation Emploi / Logement concomitamment et non plus de façon séquentielle. Cette plateforme est conçue pour être locale, porteuse d'une relation tripartite employeurs/bailleurs/demandeurs d'emploi, dans l'objectif affiché de permettre aux jeunes bénéficiaires un accès simultané à un emploi et à un logement, notamment par la constitution d'un réseau de bailleurs privés engagés dans cette démarche. La MLCV a orienté 6 jeunes pendant la phase expérimentale (2024/2025) et participe aux travaux engagés courant 2025 pour l'identification de financements permettant une première montée en charge de cette expérimentation (objectifs : 30 jeunes et 10 bailleurs pour une période de 12 mois) afin de confirmer les premiers résultats obtenus en 2024 (6 jeunes ont accédé à l'emploi-logement en moins de 6 mois).

¹⁷ La Mission Locale a accueilli la première rencontre de territoire organisée par l'association ADEL et le PIJ de Carpentras sur le thème « l'emploi et le logement, une équation innovante », le 13 juin 2024.

Caractéristiques de l'offre de formation locale (zone d'emploi de Carpentras)

Formation initiale

Il existe 5 lycées à Carpentras dont 3 publics :

- Lycée polyvalent Victor Hugo
- Lycée polyvalent Jean Henri Fabre
- Lycée polyvalent agricole Louis Giraud
- Lycée professionnel et technologique Les Chênes (privé)
- Lycée privé Marie Pila (privé)

5 699 élèves sont scolarisés dans ces établissements, répartis entre :

- 2 335 lycéens en filière générale (1 763 en public et 572 en privé) ; 1 151 de ces lycéens résident à Carpentras et 1 184 viennent des communes voisines.
- 3 364 lycéens en filière technologique et professionnelle

Ces chiffres reflètent une forte orientation vers les filières professionnelles et technologiques, adaptées aux besoins du territoire.

Selon l'Insee, entre 2022 et 2028, la zone de Carpentras devrait accueillir 370 lycéens supplémentaires, soit une hausse d'environ +1,8 % par an (ces données concernent uniquement les lycéens résidant dans la zone).

Le bassin d'emploi Est-Carpentras dispose de plusieurs CFA offrant des formations en alternance, principalement dans les secteurs suivants : agriculture et horticulture, environnement et paysage, commerce et vente, équitation et hippologie, agroalimentaire, mécanique, services à la personne.

Ces formations sont accessibles aux jeunes de 16 à 29 ans, voire dès 15 ans pour ceux ayant terminé leur 3e. Elles sont gratuites pour les apprentis, avec des aides financières disponibles, telles que 500 € pour le permis de conduire.

Formation continue

Caractéristiques des demandeurs d'emploi entrés en formation :

- 1 960 entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ont été enregistrées sur le bassin d'emploi Carpentras en 2023, soit 2 % des entrées en région.
- -14,7 % entre 2022 et 2023 (- 15,8 % en région)
- 56 % de femmes (52 % en région)
- 26 % de moins de 26 ans (24 % en région)
- 14 % de travailleurs handicapés (11 % en région)
- 33 % de personnes non diplômées avant l'entrée en formation (29 % en région)

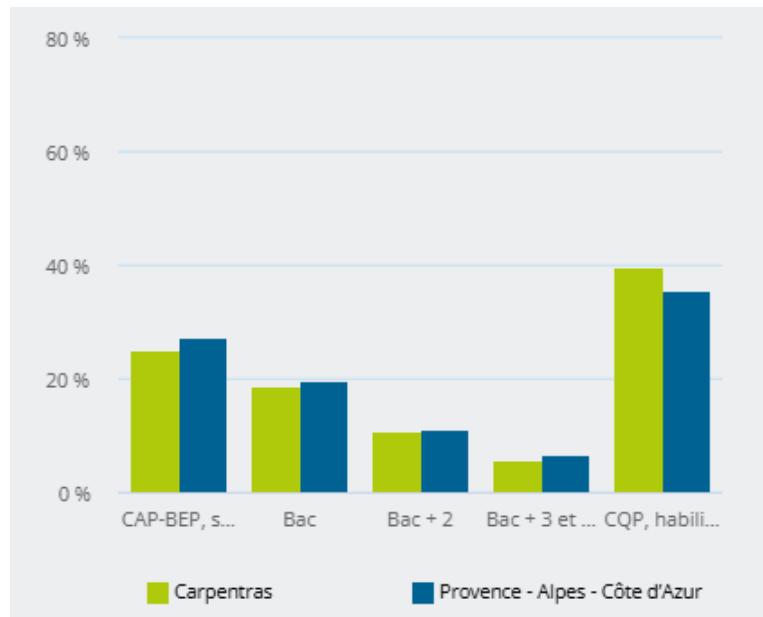
Financements :

- 680 demandeurs d'emploi de ce territoire ont bénéficié d'une formation visant une certification professionnelle, financée ou co-financée par les pouvoirs publics ou les OPCO, soit 2 % des effectifs de la région.
- ZE Carpentras : 53 % des formations ont été financées par France Travail et 18% par la Région Sud en 2023.
- Région Sud : 50 % des formations ont été financées par France Travail et 13% par la Région Sud en 2023.

Niveau des formations suivies par les demandeurs d'emploi (entrées en formation par niveau) :

- 25% des demandeurs d'emploi entrés en formation préparent une certification 3 (CAP, BEP...) contre 27% en région.
- 19% des demandeurs d'emploi entrés en formation préparent une certification 4 (BAC) contre 20% en région.
- 11% des demandeurs d'emploi entrés en formation préparent une certification de niveau Bac+2 (BTS) contre 11% en région.

- 40 % des demandeurs d'emploi entrés en formation préparent une certification de niveau CQP et habilitations, contre 36% en région.



Les principales filières des formations suivies par les demandeurs d'emploi :

- 26 % des demandeurs d'emploi entrés en formation préparent une certification de la filière Transports, logistique (23% en région).
- 19% dans le secteur des « fonctions transverses des entreprises et des administrations » (18% en région).
- 10% dans le secteur de la santé (12% en région).
- 9% dans le secteur du social (9% en région).
- 5% dans le secteur du service à la personne, aux collectivités et activités de loisirs (8% en région).
- 4% dans la filière de « l'agriculture et des espaces verts » (1% en région).
- 4% des demandeurs d'emploi entrés en formation préparent une certification de la filière agroalimentaire, alimentation, cuisine (3% en région).
- 2% dans le secteur des « fonctions transversales de la production » (3% en région).
- 2% dans le secteur du bâtiment, travaux publics (4% en région).

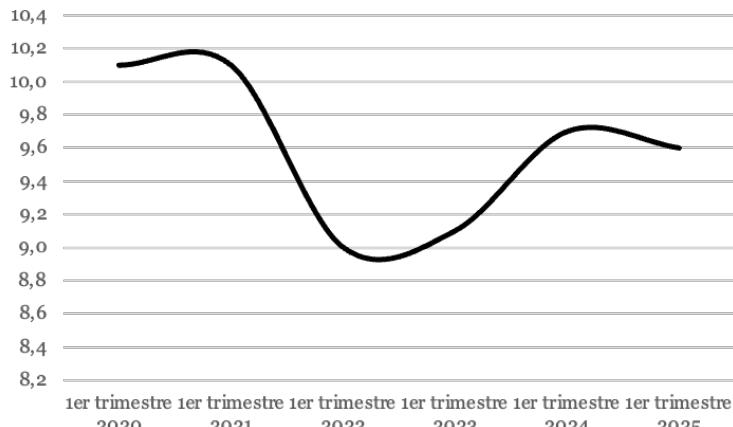
	ZE Carpentras	Région Sud
Nombre de lycéens et d'apprentis dans l'enseignement secondaire	nc	212 920
En formation professionnelle dans le secondaire	nc	87 320
Nombre d'apprentis dans l'enseignement secondaire	nc	26 860
Taux de scolarisation	50% (2021)	57%
Nombre d'entrées en formation (pour les personnes en recherche d'emploi)	1 960	98 000

Une situation de l'emploi difficile dans le Comtat Venaissin

Au premier trimestre 2025, selon l'INSEE et la DREETS¹⁸ :

- la zone d'emploi de Carpentras est celle où le **taux de chômage** (9,6%) est le plus élevé de la Région Sud après Avignon (10,0%), en très légère baisse relativement au 1^{er} trimestre 2024 ;
- en moyenne dans le Vaucluse, le taux de chômage est reparti légèrement à la hausse (9,7%) : +0,2% contre +0,1 en France et en PACA.

Taux de chômage localisé dans la zone d'emploi de Carpentras
Moyennes trimestrielles



Source : Insee, Estimations de taux de chômage localisés.

Au deuxième trimestre 2025, l'**évolution du nombre d'inscrits à France Travail dans le Vaucluse** suit à peu près l'évolution régionale, moins négative qu'en moyenne française :

- Augmentation annuelle de 5,7% des inscrits en catégorie A (+5,3% en PACA et +6,8% en France) ;
- Augmentation annuelle de 3,7% des inscrits en catégorie ABC (+3,8% en PACA et +4,2% en France).

Le nombre de **demandeurs d'emploi de moins de 25 ans** a beaucoup augmenté dans le Vaucluse :

- + 24,9% sur un an au 1^{er} trimestre 2025, pour les inscrits en catégorie ABC
- + 14% sur un an au 2^{ème} trimestre 2025, pour les inscrits en catégorie ABC (contre + 14,7% en PACA)
- + 43,1% sur un an au 1^{er} trimestre 2025, pour les inscrits en catégorie A
- + 21,8% sur un an au 2^{ème} trimestre 2025, pour les inscrits en catégorie A (contre +22,5% en PACA).

Au 2^{ème} trimestre 2025, le Vaucluse représente 12% de la catégorie F en PACA (jeunes en parcours) et près de 8% des bénéficiaires RSA en attente d'orientation (catégorie G).

Note méthodologique

Source : DARES, France Travail, 2025, « Les inscrits à France Travail dans le Vaucluse au 2^{ème} trimestre 2025 » et « Les inscrits à France Travail dans le Vaucluse au 1^{er} trimestre 2025 ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail à compter de janvier 2025. Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques sont créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation. Les jeunes « en parcours » avec les Missions Locales (CEJ, PACEA) ou France Travail (CEJ, AIJ) ne sont donc pas comptabilisés dans ces statistiques, tout comme les bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C, et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements.

¹⁸ INSEE, 2025, « Taux de chômage par zone d'emploi » mise à jour au 19 juin 2025, DREETS PACA, 2025, « La situation conjoncturelle au 1^{er} trimestre 2025 dans le Vaucluse », 06/25 et DREETS PACA, 2025, « La situation conjoncturelle au 4^{ème} trimestre 2024 dans le Vaucluse », 03/25

1) Les règles d'actualisation ont été modifiées : Entre janvier 2025 et mars 2025, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Au 1er trimestre 2025, cela a un impact à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, à la baisse sur les inscrits en catégories B et C (étant dispensés d'actualisation, ces inscrits non indemnisables ne déclarent pas d'activité réduite) et à la baisse sur les sorties des catégories A, B, C. Cette évolution a un effet à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégories A, B, C. Depuis avril 2025, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT. Entre le 1er et le 2e trimestre 2025, ces changements ont un impact à la baisse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, et à la hausse sur les effectifs en catégories B et C, ainsi que sur les sorties des catégories A, B, C.

2) Le régime de sanctions évolue avec l'entrée en vigueur en juin 2025 du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de France Travail, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de France Travail en juin 2025.

Au total :

-> Entre le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre 2025, les changements des règles d'actualisation ont un impact à la baisse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, un impact à la hausse sur les effectifs en catégories B et C, ainsi que sur les sorties des catégories A, B, C.

-> En juin 2025, le décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations est entré en vigueur. Sans la mise en application de ce décret, le nombre moyen d'inscrits en catégories A et A, B, C aurait été moins élevé.

La baisse du nombre d'**emplois salariés** s'est elle-aussi accrue au premier trimestre 2025 :

- +480 emplois au Trim3 2024
- - 530 emplois au Trim4 2024
- - 640 emplois au Trim1 2025

Ainsi, au total, sur un an, l'emploi salarié baisse (-0,4%) pour la première fois en dix ans (hors crise sanitaire).

Seul un secteur reste créateur net d'emplois au premier trimestre 2025 : l'**industrie**. Dans le Vaucluse¹⁹, de 2022 à 2024, le nombre de salariés baisse dans tous les secteurs sauf l'industrie (+ 1 166 contre - 7 849 au total), contribuant ainsi à un décrochage départemental par rapport à l'évolution de l'emploi salarié en PACA. Cette tendance se confirme au 1^{er} trimestre 2025 avec une hausse annuelle de 1,1% pour l'industrie (y.c. intérim), une stabilisation de l'emploi salarié dans le tertiaire (+0,2% pour le non marchand et -0,2% pour le marchand) et une baisse pour tous les autres secteurs : -6,5% pour l'agriculture, -4% pour la construction.

Entre fin 2024 (4^{ème} trimestre) et début 2025 (1^{er} trimestre) et quel que soit le secteur, la contribution de l'intérim à l'évolution de l'emploi salarié est nulle ou négative dans le Vaucluse (6,3% de la baisse totale de l'emploi salarié sur la période).

Or les jeunes ne sont majoritairement pas attirés par les emplois de l'industrie (et notamment pas par ceux des industries agro-alimentaires, secteur important dans le territoire du Comtat Venaissin) ; sans même parler de l'effet très marqué des problématiques de **mobilité** pour ces emplois : sans moyen de transport personnel, il est difficile d'accéder à ces entreprises où le travail est pour beaucoup posté.

Enfin, les jeunes suivis par la MLCV sont majoritairement de faible niveau de qualification : plus de 4 jeunes accompagnés sur dix sont de niveau 3 sans diplôme ; 71% des PACEA et 68% des CEJ sont de niveau infra 4. Or, c'est justement **sur les premiers niveaux de qualification que le décalage entre offre et demande d'emploi est le plus marqué²⁰** :

- Dans le Vaucluse, 55% des DE ont un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP (niveau 3, + de 33 500 DE) contre 45% des OE (pour plus de 3 800 offres) ;
- Dans la CoVe, 58% des DE ont un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP (niveau 3, + de 4 500 DE) contre moins de 41% des OE, soit un peu plus de 230 offres.

Selon l'URSSAF PACA, si la baisse des embauches est moins forte au 1^{er} trimestre 2025 (-1,5%) qu'au 4^{ème} trimestre 2024 (-2,2%), **la baisse des DPAE en contrats à durée indéterminée s'amplifie** dans le Vaucluse²¹.

¹⁹ INSEE, 2025, « Emploi salarié dans le Vaucluse avec intérim réaffecté au secteur employeur », juin et CCI 84, RCS « Chiffres clés de l'économie au 1er janvier 2024 »

²⁰ France Travail T4 2024, adéquation entre profils des demandeurs d'emploi (A, B et C) et l'ensemble des offres d'emploi diffusées au cours des 12 derniers mois sur le site de France Travail, précisant un niveau de qualification.

<https://dataemploi.francetravail.fr/emploi/panorama/DEP/84?codeTypeTerritoireC=EPCI&codeTerritoireC=248400053>

²¹ Cf. URSSAF PACA, série STAT'UR Conjoncture, numéros 63 de mai 2023, 74 de mai 2024, 84 de mai 2025 et 86 d'août 2025.

	% CDI	% CDD > 1 mois	% CDD ≤ 1 mois
2023 T1	26,5	17,0	56,5
2024 T1	24,8	16,7	58,5
2025 T1	23,9	15,8	60,3
2025 T2	18,1	23,1	58,8

Dans le Comtat Venaissin (bassin d'emploi Est Carpentras), la part des CDI au 1^{er} trimestre 2025 s'élevait à 16% et celle des CDD de moins d'un mois à 65%²².

Enfin, à partir de l'exploitation des « Enquêtes Besoins en Main d'œuvre » pour le bassin d'emploi d'Est Carpentras²³, plusieurs caractéristiques structurelles du bassin d'emploi du Comtat Venaissin apparaissent :

- Un **bassin d'emploi de petite taille** en termes d'intention d'embauche, l'un des plus petits de la région PACA, en baisse marquée de 2023 à 2025 : près de -24% en termes de nombre de projets de recrutement, conforme à l'évolution du Vaucluse (-26%) ;
- Un **bassin d'emploi lourdement marqué par la saisonnalité** des projets de recrutement (près de 68% des projets d'embauche en 2025, très au-dessus des moyennes départementale (50,4%) et régionale (39%).

Agriculteurs (21,7%), Viticulteurs et arboriculteurs (14,8%), Maraîchers et horticulteurs (5,7%) sont les trois métiers les plus recherchés et totalisent plus de 42% de l'ensemble des projets de recrutement dont 97% saisonniers en 2025.

oooo

²² France Travail, Acoss et MSA – 1^{er} trimestre 2025

²³ France Travail, 2024, « Enquêtes Besoins en Main d'œuvre 2024 – Bassin d'emploi d'Est Carpentras », juin ; 2023, « Enquêtes Besoins en Main d'œuvre 2023 – Bassin d'emploi d'Est Carpentras », juin et <https://statistiques.francetravail.org/bmo/> pour les données de l'enquête 2025.